

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX **Protéger les enfants, c'est NOTRE PRIORITÉ !**

Saguenay, le 22 septembre 2021 – C'est sous la thématique « Les enfants, notre priorité ! » que ce 18^e bilan vous présente des directrices et directeurs de la protection de l'enfance résolument déterminés à améliorer ce qui doit l'être. Ce bilan met également en lumière leur engagement renouvelé, solide et immuable afin de lutter contre la maltraitance des enfants.

Un accent particulier est mis sur le travail titanesque accompli au cours de la dernière année par les intervenants et leurs collaborateurs. Investis auprès des jeunes, ils ont fait preuve de proactivité pour aider et demeurer en lien avec les enfants et leur famille, en respect avec les mesures sanitaires. Leur présence attentive et leurs interventions ont assurément permis de bien prendre soin des enfants et d'éviter de nombreux drames.

Cette année a également été marquée par les travaux de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent) et la nomination d'une directrice nationale de la protection de la jeunesse. Que cette étape soit marquée par un engagement collectif solide et immuable, qu'elle soit le début d'un long chapitre qu'on voudrait pouvoir intituler « Tous ensemble, sans compromis, engagés et mobilisés dans le développement, le bien-être et la protection des enfants ! ».

Statistiques régionales 2020-2021

- En 2020-2021, la DPJ-DP du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean a traité 5 429 signalements, soit une diminution de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent (5 809 en 2019-2020).
- Une augmentation de 9,25 % des signalements retenus est observée pour un total de 1 866 signalements retenus (1 708 en 2019-2020).
- 48,3 % des décisions du DPJ après l'évaluation d'un signalement retenu concernent la compromission de la sécurité ou du développement, soit 799 décisions. Cette donnée est stable par rapport à l'exercice précédent (48%).
- 2 131 jeunes de la région sont pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse sur un total de 48 639, soit 4,38 % d'entre eux.
- 285 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale (LSJPA), ce qui représente une diminution de 19 % par rapport à l'an dernier. Bien que le nombre soit en baisse depuis quelques années, les mesures de la crise sanitaire ont certainement joué un rôle lors de cet exercice.
- Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2020, une diminution de 23,9 % des signalements reçus a été observée par rapport à la même période en 2019, en réponse à la période de confinement liée à la COVID-19.

Statistiques provinciales 2020-2021

- Nombre de signalements traités : 117 904, soit 323 situations d'enfant signalés par jour. C'est une très légère diminution des signalements traités comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Nombre de signalements retenus : 44 728, soit une hausse des signalements retenus de 2,7 % comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Le taux de rétention des signalements est de 37,9 %. L'an dernier, il était de 36,8 %.
- Les signalements proviennent en majorité des employés d'organismes publics (33%); les proportions sont stables par rapport aux années précédentes.
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par la DPJ est toujours le milieu familial (55,4%). On constate par ailleurs qu'une plus grande proportion d'enfants demeure dans leur environnement familial (13 %).

Pour consulter le Bilan DPJ 2020-2021 complet : www.santesaglac.gouv.qc.ca

-30-

Source : Services des communications et des affaires publiques
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca